Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025113-DE

Quéven Kewenn	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal *Séance publique du 18 décembre 2025*
Référence : 2025.113	*Objet :* **Vente de biens mobiliers par plate-forme**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 23 Absent : 1 Procurations : 4 **Votants : 27**	**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Christian Le Cagnec, Laurence Mévélec, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel. **Absent :** Christophe Gérard **Pouvoirs** : **Pierrette Para** à Raymond Boyer, **Sandrine Fayot** à Stéphane Le Ravalec, **Pierre-Emmanuel Hervé** à Myriam Pierre, **Nolwenn Garcia** à Marc Boutruche.

La délibération 2025.08 du 25 février 2025, autorise la vente de matériel professionnel auprès d'ALCOPA AUCTION.

D'autres biens matériels non utilisés sont proposés à la vente.

Pour rappel, ALCOPA AUCTION se rémunère en appliquant 14,40 % de frais sur le prix de vente. Ces frais sont supportés par l'acquéreur. Aucun frais de vente, de transport ou de publicité est facturé à la commune.

Les prix de vente proposés par ALCOPA AUCTION sont des prix minimum garantis. Dans le cas d'une vente avec un montant supérieur à l'estimation, l'intégralité du prix de vente est versé à la commune.

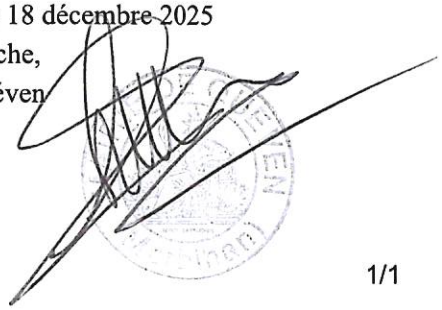
L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Par délibération n°2020-025 du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de vente professionnel auprès d'ALCOPA AUCTION**
- **Autorise la mise en vente des matériels suivant le détail indiqué dans le tableau annexé au mandat de vente professionnel.**

A Quéven, le 18 décembre 2025
Marc Boutruche,
Maire de Quéven



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025113-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025113-DE

13 Rue Madeleine Michelis
92200 Neuilly-sur-Seine
09 70 71 97 52

MANDAT DE VENTE PROFESSIONNEL

Je soussigné(e) ❑ Madame ■ Monsieur

Nom : BOUTRUCHE Prénom(s) : MARC

MAIRIE DE QUEVEN

Adresse : Place Pierre Quinio

Code postal : 56530 Ville : Quéven

CONTACT :

M. MEUDIC Sébastien Responsable Adjoint des services Techniques Ville de Quéven

Tél: 02.52.56.90.38 - Port: 07.63.57.18.28 - smeudic@mairie-queven.fr

Autorise et mandate la société ALCOPA AUCTION, à vendre pour mon compte les véhicules ci-dessous, et à établir un bordereau d'adjudication ou tout document tenant lieu de facture mentionnant notamment le montant de l'adjudication TTC et le montant de la TVA, à faire toute publicité ou prise de vues, frais d'arrangement, de manutention, stockage ou expédition et à se faire assister des experts ou spécialistes de son choix.

Le règlement des véhicules se fera exclusivement par virement bancaire dès lors que les véhicules sont vendus.

Les contrôles techniques effectués par ALCOPA AUCTION sont facturés 60€ TTC au vendeur si les véhicules ne sont pas vendus.

Le vendeur déclare sur l'honneur que les véhicules faisant l'objet du mandat, n'ont jamais été accidentés, qu'ils sont en bon état mécanique général, qu'ils ne présentent aucun défaut ni vice caché qu'il soit nécessaire d'annoncer le jour de la vente. Dans le cas contraire, merci de les noter dans le tableau de la page suivante. ALCOPA AUCTION décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration du vendeur.

Les pièces à fournir sont :

- Pièce d'identité du gérant
- RIB
- Kbis de la société
- Déclaration d'achat du ou des véhicule(s)
- Double de clés
- Carnets d'entretien et/ou factures

Fait à RENNES Le : 01/10/25
Signature et cachet, précédés de la mention « Lu et approuvé » :

Signature et cachet, précédés de la mention « Lu et approuvé » :

ALCOPA | AUCTION

13 Rue Madeleine Michelis
92200 Neuilly-sur-Seine
09 70 71 97 52

Immat	Marque	Modèle	Commentaire	Prix de réserve TTC	TVA	Prix de vente estimé
--	INCONNUE	CITERNE SUR CHASSI 1 ESSIEU	ESSIEU BLOQUE – SANS DOCUMENT D'IMMATRICULATION	50 € TTC	NON	150 / 200 € TTC
--	KERSTEN	DESHERBEUR THERMIQUE	BROSSE METALIQUE + HERSE DESERBANTE	150 € TTC	NON	500 / 700 € TTC
EA-095-WW	RENAULT	TRAFIC 9 PLACES	CHOCS COTE DROIT – ETAT CORROSERIE MOYEN – 1 CEINTURE A CHANGER – FRAIS DE REMISE EN ETAT GARAGE IMPORTANT	4.000 € TTC	NON	8.000 / 8.500 € TTC
7434 YK 56	PEUGEOT	EXPERT FOURGON	BOITE DE VITESSES HS	100 € TTC	NON	200 / 300 € TTC

Signature et cachet, précédés de la mention « Lu et approuvé » :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025113-DE